



Acte n° 2024D05

Délibération portant sur l'acceptation des DONS de Mme KELLER à la Commune de MONESTIES

Le 9 février 2024 (neuf février deux mille vingt-quatre à vingt heures), le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents : MARTY Denis, SELAM Fatima, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, RISSE Sylvie, PIETROPOLI Jean-Philippe, LEQUEUX Jean-Louis, FRAYSSINET Sylvie, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHE Jean Paul, DUCROS Alexandre, BLANC ANTES Danielle, FAUGERES Karine, CORTESE Jean -Louis.

Absents excusés : Joelle DURAND

Pouvoirs : Joelle DURAND donne pouvoir à Denis MARTY.

Secrétaire de Séance : M. Jean Philippe PIETROPOLI

Deux conventions ont été signées avec Mme KELLER Yvonne en dates du 12 mai 2023 et du 06 décembre 2023 pour recevoir des dons pour partie destinés au Musée BAJEN VEGA. Il s'agit de pièces dont la liste figure au sein de ces conventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Le Conseil Municipal accepte les dons de Mme KELLER et approuve les conditions exposées.

Fait et délibéré en Mairie de Monestiés, le jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Jean Philippe PIETROPOLI



Monsieur le Maire
Denis MARTY



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.